

Congé naissance

Faire respecter ses droits!

C'est sur le compte rendu de la réunion de DP de PI et de REP d'octobre que nous écrivions :

« Congé naissance : Vous avez droit non pas à 3 jours mais à 6 jours de congés pour la naissance d'un enfant (3j Accord Groupe + 3j Code du Travail) hors congé paternité.

Suite au "flou" récurrent sur ce droit, la CFDT est intervenue en demandant la rétroactivité sur cinq ans de ces 3 jours manquant aux salariés. »

La Direction accède à notre demande, elle fera donc l'économie d'un procès!

Une centaine de salariés sont concernés sur plateforme.

Merci à notre partenaire CGT de nous avoir suivi dans la démarche.



